

# Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza

Rivista quadrimestrale fondata a Bologna nel 2007

ISSN: 1971-033X

Registrazione n. 7728 del 14/2/2007 presso il Tribunale di Bologna

Redazione e amministrazione: Società Italiana di Vittimologia (S.I.V.) - Via Sant'Isaia 8 - 40123 Bologna - Italia; Tel. e Fax. +39-051-585709; e-mail: [augustoballoni@virgilio.it](mailto:augustoballoni@virgilio.it)

**Rivista peer reviewed (procedura double-blind) e indicizzata su:**

Catalogo italiano dei periodici/ACNP, Progetto CNR SOLAR (Scientific Open-access Literature Archive and Repository), directory internazionale delle riviste open access DOAJ (Directory of Open Access Journals), CrossRef, ScienceOpen, Google Scholar, EBSCO Discovery Service, Academic Journal Database, InfoBase Index

Tutti gli articoli pubblicati su questa Rivista sono distribuiti con licenza Creative Commons

Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International Public License 

*Editore e Direttore:*

**Augusto BALLONI**, presidente S.I.V., già professore ordinario di criminologia, Università di Bologna, Italia ([direzione@vittimologia.it](mailto:direzione@vittimologia.it))

## COMITATO EDITORIALE

*Coordinatore:*

**Raffaella SETTE**, dottore di ricerca in criminologia, professore associato, Università di Bologna, Italia ([redazione@vittimologia.it](mailto:redazione@vittimologia.it))

Elena BIANCHINI (Università di Bologna), Roberta BIOLCATI (Università di Bologna), Fabio BRAVO (Università di Bologna), Lorenzo Maria CORVUCCI (Foro di Bologna), Emilia FERONE (Università "G. D'Annunzio", Chieti-Pescara), Francesco FERZETTI (Università "G. D'Annunzio", Chieti-Pescara), Maria Pia GIUFFRIDA (Associazione Spondé), Giorgia MACIOTTI (Università Tolosa 1 Capitale, Francia), Andrea PITASI (Università "G. D'Annunzio, Chieti-Pescara), Sandra SICURELLA (Università di Bologna)

## COMITATO SCIENTIFICO

*Coordinatore:*

**Roberta BISI**, vice Presidente S.I.V., professore ordinario di sociologia della devianza, Università di Bologna, Italia ([comitatoscientifico@vittimologia.it](mailto:comitatoscientifico@vittimologia.it))

Andrea BIXIO (Università Roma "La Sapienza"), Encarna BODELON (Università Autonoma di Barcellona, Spagna), Stefano CANESTRARI (Università di Bologna), Laura CAVANA (Università di Bologna), Gyorgy CSEPELI (Institute of Advanced Studies Koszeg, Ungheria), Janina CZAPSKA (Università Jagiellonian, Cracovia, Polonia), Lucio D'ALESSANDRO (Università degli Studi Suor Orsola Benincasa, Napoli), François DIEU (Università Tolosa 1 Capitale, Francia), Maria Rosa DOMINICI (S.I.V.), John DUSSICH (California State University, Fresno), Jacques FARSEDAKIS (Università Europea, Cipro), André FOLLONI (Pontifical Catholic University of Paraná, Brasile), Ruth FREEMAN (University of Dundee, UK), Paul FRIDAY (University of North Carolina, Charlotte), Shubha GHOSH (Syracuse University College of Law, USA), Xavier LATOUR (Université Côte d'Azur), Jean-Marie LEMAIRES (Institut Liégeois de Thérapie Familiale, Belgio), André LEMAÎTRE (Università di Liegi, Belgio), Silvio LUGNANO (Università degli Studi Suor Orsola Benincasa, Napoli), Mario MAESTRI (Società Psicoanalitica Italiana, Bologna), Luis Rodriguez MANZANERA (Università Nazionale Autonoma del Messico), Gemma MAROTTA (Sapienza Università di Roma), Vincenzo MASTRONARDI (Unitelma-Sapienza, Roma), Maria Rosa MONDINI (Centro Italiano di Mediazione e Formazione alla Mediazione, Bologna), Stephan PARMENTIER (Università Cattolica, Lovanio, Belgio), Tony PETERS† (Università Cattolica, Lovanio, Belgio), Monica RAITERI (Università di Macerata), Francesco SIDOTI (Università de l'Aquila), Philip STENNING (Università di Griffith, Australia), Liborio STUPPIA (Università "G. D'Annunzio, Chieti-Pescara), Emilio VIANO (American University, Washington, D.C.), Sachio YAMAGUCHI (Università Nihon Fukushi, Giappone), Simona ZAAMI (Università Roma "La Sapienza"), Christina ZARAFONITOU (Università Panteion, Atene), Vito ZINCANI (Procura della Repubblica, Modena), Vladimir ZOLOTYKH (Udmurt State University, Russia)

## Réaction sociale de la population vis-à-vis du phénomène d'enlèvement d'enfants à Abidjan

### Social reaction of the population to the phenomenon of abduction of children in Abidjan

*Nassoua Antoine Okpo\**

#### **Riassunto**

Questo studio si pone l'obiettivo di esaminare la reazione degli abitanti di Abidjan nei confronti del sequestro di bambini e, in tal senso, viene utilizzata la teoria della rappresentazione sociale. Un questionario, alcune interviste e l'osservazione hanno permesso di raccogliere dati la cui analisi indica una reazione negativa e violenta e l'esacerbazione della paura. Questo sottintende la paura del riproporsi dei sequestri e dei sacrifici umani che domina nell'immaginario collettivo e angoschia gli abitanti di Abidjan. Essi, pertanto, moltiplicano le strategie di sicurezza che portano spesso a reazioni primitive e a forme di giustizia privata.

#### **Résumé**

Cette étude vise à connaître la réaction des abidjanais en ce qui concerne l'enlèvement d'enfants. La théorie de la représentation sociale a été utilisée pour comprendre la réaction des abidjanais. Un questionnaire, des entretiens et l'observation ont permis de recueillir des données dont l'analyse indique une réaction négative, violente et l'exacerbation de la crainte. Celle-ci sous-entend la peur de la résurgence de l'enlèvement et des sacrifices humains qui dominent les pensées et angoissent les abidjanais. Ceux-ci multiplient alors les stratégies de sécurité aboutissant souvent à une réaction primitive et à une justice privée.

#### **Abstract**

This study aims to investigate the reaction of Abidjanese people to child abduction. The theory of social representation was used to understand their reaction. A questionnaire, some interviews and observations provided data the analysis of which indicates negative and violent reactions and intensified fear. This last implies the fear of the resurgence of the abduction and of the human sacrifices that dominate the thoughts and anguish Abidjanese people. This then leads to the increase of security strategies often leading to primitive reactions and to private justice.

**Key words:** social reaction; abduction of children; perception; types of abduction.

---

\* Maître-Assistant, Unité de Formation et de Recherche en Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan, Côte d'Ivoire.

## 1. Introduction.

Plusieurs recherches ont été élaborées sur les enlèvements d'enfants. Certaines ont cherché à faire une précision notionnelle de l'enlèvement d'enfants. Ces définitions sont beaucoup plus perceptibles dans les différents types d'enlèvements exposés. Dans chaque cas, des facteurs susceptibles d'expliquer ces agissements antisociaux ont été évoqués. Certains auteurs s'accordent sur le fait que les enfants sont enlevés pour des rituels en Afrique. D'autres ont mis l'accent sur les lieux propices où s'opèrent ces enlèvements. D'autres encore ont insisté sur les réponses institutionnelles et parentales pour freiner ce phénomène en proposant des voies de recours en cas de disparition ou d'enlèvement. C'est pourquoi une étude documentaire a été le préalable de cette recherche. En effet, l'étude documentaire permet d'aborder le terrain avec un ensemble de connaissances sur le sujet et de pouvoir circonscrire l'objet d'étude. Pour être situé sur l'état d'avancement des écrits, il nous est apparu nécessaire de répertorier et de consulter les documents les plus spécifiques sur l'objet de cette recherche. Ainsi, nous avons consulté des thèses (1), des mémoires (2), des articles tirés des revues scientifiques, des articles de presse (3), des rapports de conférences et de colloques (4) qui pouvaient nous permettre d'avoir de plus amples informations sur l'objet d'étude en Côte d'Ivoire et dans le monde.

## 2. Revue de littérature.

Il convient en termes définitionnels de mentionner d'abord que l'enlèvement est un rapt ou kidnapping qui est une action qui consiste à s'emparer de quelqu'un et à le détenir, contre sa volonté, généralement par la force, souvent dans l'intention de l'échanger contre une rançon ou une

compensation (5). Dalley (6) considère l'enlèvement d'enfant comme « le fait d'arracher un enfant à son foyer, à son lit ou à sa cour. Celui-ci est gardé en vue d'obtenir une rançon. Il peut également faire l'objet d'une exploitation sexuelle ou au travail et dans le pire des cas, il est assassiné' ».

Pour les auteurs du service des poursuites pénales du Canada (SPPC) (7), l'enlèvement d'un enfant peut comporter des aspects nationaux et internationaux. L'encyclopédie libre ajoute qu'il faut distinguer l'enlèvement d'enfant par l'un des deux parents de l'enlèvement d'enfants par un inconnu ou par un parfait étranger. Selon ces mêmes auteurs du service des poursuites pénales du Canada (SPPC), « l'enlèvement d'un enfant se produit lorsque l'un des parents soustrait un enfant à la garde légale de l'autre parent sans une autorisation légale ou la permission de l'autre parent ». Le code criminel canadien entend par le terme parent, le père ou la mère, le tuteur ou une autre personne ayant la garde ou la charge légale de l'enfant. Ainsi, l'enlèvement dont il est question selon ce code dans le cadre de l'enlèvement parental est le fait d'enlever, d'entraîner, de cacher, de retenir, de recevoir ou d'héberger l'enfant dans l'intention de priver le parent, le tuteur ou toute autre personne ayant la garde ou la charge légale de l'enfant de la possession de celui-ci contrairement à une ordonnance judiciaire, notamment lorsque l'autre parent n'a pas consenti à ce que l'enfant soit déplacé par l'auteur présumé de l'enlèvement.

Pour les auteurs du site enfantsportesdisparu.ca (8), les termes enlèvement par un étranger comportent deux types de cas, à savoir les cas où un enfant est enlevé par un parfait étranger et les cas où un enfant est enlevé par une personne qu'il connaît d'une quelconque manière, c'est-à-dire qui n'est pas un « étranger » au sens usuel du terme. Le ravisseur

peut aussi bien être une connaissance qu'un membre de la parenté autre que le père ou la mère ou une autre personne liée d'une quelconque manière. Dans cette perspective, l'auteur de [enfantsportésdisparus.ca](http://enfantsportésdisparus.ca) indique que lorsqu'un rapport fait état d'un grand nombre d'enfants enlevés par des « étrangers », ce rapport prend en compte les deux types d'enlèvement (par un parfait étranger ou par un membre de la parenté). Cependant, les cas où le ravisseur est connu de l'enfant sont beaucoup plus fréquents que les cas où le ravisseur est un parfait étranger.

Abordant la question de l'enlèvement international d'enfants, Fiorini (9) le définit comme une soustraction transfrontalière d'enfants. Pour Collienne et Wautelet (10), l'enlèvement international d'enfants est « un déplacement sans droit des enfants, le fait de retenir illicitement l'enfant hors de sa résidence habituelle et le non-retour comme le déplacement légal en vertu d'un droit de visite prévu pour une certaine durée, pour être retenu illicitement au-delà de la période prévue ». Pour le Ministère des Affaires Étrangères français (11), les parents victimes d'enlèvement international d'enfants et de déplacement illicite d'enfants vers l'étranger sont dans l'incapacité d'exercer leur droit de visites, ont de solides raisons de craindre que leur conjoint n'emmène l'enfant pour l'installer à l'étranger sans l'accord de l'autre parent. Ce déplacement d'enfants est une situation très délicate et complexe, tout particulièrement lorsque plusieurs pays sont concernés. Justice Québec (12) affirme que « l'enlèvement international d'enfants se produit généralement lorsque l'un des deux parents s'est vu refuser la garde de son enfant ou qu'il a peur de la perdre. Il réagit alors en amenant celui-ci dans un autre pays dans le but de priver l'autre parent de l'exercice de son droit de

garde ou de visite et de tenter d'obtenir la garde de son enfant dans un autre pays ».

Les auteurs de *Affaires Familiales et Droit des Enfants* (13) soutiennent qu'il faut en réalité considérer qu'il y a enlèvement parental dès qu'un parent n'a plus accès à son ou ses enfants au-delà de deux à trois mois, car les conséquences psychiques définitives pour l'enfant (sans oublier la souffrance du parent victime) s'installent dès lors. Ainsi, les enlèvements parental et par un parfait étranger peuvent revêtir des aspects aussi bien nationaux qu'internationaux et des conséquences désastreuses. Les facteurs explicatifs relevés par les auteurs font état de l'enlèvement d'enfants en situation de danger physique, ou d'un conflit ou des différends relatifs à une ordonnance de garde et de droit de visite des enfants. Les motifs sont d'ordre sexuel, pécuniaire, de pouvoir, de violence ou des problèmes de santé émotionnelle ou mentale. En effet, l'environnement de l'enfant peut constituer un danger pour lui. C'est le cas selon SPPC (14) du parent incapable de s'occuper de l'enfant en raison d'un abus de drogues ou d'autres substances ou d'une capacité réduite. Ces enlèvements sont motivés par le désir du ravisseur d'arracher l'enfant à cette situation de danger, de le protéger et d'exercer un pouvoir ou une domination sur l'enfant ou sa famille ou de s'en prendre à l'enfant ou à sa famille. Il peut s'agir d'un acte de représailles ou de vengeance à l'endroit d'un parent, d'une famille ou d'une communauté à cause d'un tort que le ravisseur aurait subi ou d'une quelconque dette de drogue, de gang, de jeu etc.

Selon les auteurs du site [enfantsportésdisparus.ca](http://enfantsportésdisparus.ca), les motifs sexuels font état d'un intérêt sexuel du ravisseur pour l'enfant. Dans de nombreuses circonstances, les enfants sont enlevés, agressés sexuellement par une personne particulièrement

asociale, non mariée, souvent sans lien avec l'enfant enlevé. Ils soulignent également les motifs pécuniaires qui relèvent des affaires d'argent où l'enfant peut être kidnappé contre rançon, enlevé lors d'un vol de voiture ou exploité sur le marché des réseaux illégaux d'adoption etc. Les problèmes de santé émotionnelle ou mentale tiennent compte d'une souffrance grave de santé mentale associant des personnes (les femmes en général ou des couples psychologiquement fragiles, en « mal d'enfant » ou ayant perdu un enfant en bas âge) ayant subi un traumatisme et veulent le remplacer. Elles enlèvent un bébé pour qu'il devienne leur propre enfant.

L'auteur de l'enlèvement est certes important pour susciter une inquiétude chez le parent qui avait la garde de l'enfant. Cependant, le critère le plus déterminant est certainement le bouleversement du parent qui en avait la garde, de la famille, de la communauté et de la population tout entière qui supportent mal cet enlèvement, cette disparition dont on ignore l'issue. Toutes ces personnes sont marquées par l'enlèvement qui génère un sentiment intense de vide et de manque qu'elles se sentent incapables de combler, impuissantes. Un tel enlèvement implique un parfait étranger ou une connaissance quelconque de la parenté, mais autre que le père, la mère ou le substitut parental de l'enfant. Ces derniers enlèveraient l'enfant en raison des discordances survenues entre eux.

Le sort réservé à l'enfant enlevé oriente les attitudes et comportements des parents dont les enfants sont victimes et la population entière. Plusieurs issues sont susceptibles d'être projetées. Les enfants sont enlevés pour un trafic qui aboutit à une traite à des fins d'exploitation des enfants au travail ou ils sont enlevés pour un rituel. Loungou (15) estime qu'en Afrique subsaharienne, on dénonce la persistance de

trafic d'enfants à des fins d'exploitations domestique et économique, voire d'enrôlement militaire. L'auteur indique la complexité de deux techniques de recrutement des enfants utilisés par les trafiquants. L'une directe impliquant les parents et employant la persuasion et la tromperie en jouant sur l'ignorance, la naïveté et l'extrême pauvreté des parents. L'autre indirecte où les recruteurs préfèrent prendre directement contact avec les enfants ou procéder parfois à leur enlèvement dans les zones périurbaines voire dans les rues des principales villes du pays.

L'enlèvement pour un rituel implique un inconnu qui enlève un enfant dans le but purement criminel. Ceci s'observe dans les enlèvements contre rançon, les viols, la torture, l'assassinat, la traite des êtres humains. Selon l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP) (16), à « Abidjan, des enfants sont kidnappés parfois aux abords de leurs écoles puis retrouvés sans vie avec des organes amputés ou vidés de leur sang : une série d'enlèvements et de meurtres qui crée la psychose depuis ces derniers mois à Abidjan et dans des villes de l'intérieur du pays, suscitant émoi et indignation dans les médias et sur les réseaux sociaux qui se mobilisent de plus en plus contre ce phénomène ». Selon l'auteur de SACRI International (17), une série de rapt et d'assassinats d'enfants affole la Côte d'Ivoire, puisque près de trois mois, la police ivoirienne a ouvert 25 dossiers d'enlèvements d'enfants, tous suivis de meurtres. Se référant au directeur général de la police ivoirienne, l'auteur de l'article ajoute que le pays frôle la psychose, craignant la résurgence de sacrifices humains dans la mesure où la plupart des corps de ces enfants ont été retrouvés mutilés, avec la disparition de leurs parties génitales, ou décapités. Ce phénomène est au-delà de ces considérations puisque les enfants enlevés sont au centre d'un vaste

réseau international de trafic d'organes. Ce qui suppose la présence, certainement, de réseaux maffieux de trafic d'organes. Certains enlèvements ou tentatives d'enlèvements à des fins sadiques n'ont été commis que pour fausser les pistes aux enquêteurs. Ceux-ci dissimulent les véritables desseins de ces malfaiteurs, évoluant en réseaux organisés. Pour eux, le gain est au-dessus de toute considération humaine. Les gains au cours des réflexions du colloque de l'UNESCO (18) sont la prospérité et la considération par tous. Ebang (19) note que les enfants sont enlevés pour des rituels en Afrique. C'est l'exemple des rituels et sacrifices qui ont lieu dans la période des élections politiques, des remaniements ministériels, à l'ouverture d'un magasin ou le début d'un commerce, à l'occasion d'un événement à portée nationale ou sociale, etc.

SACRI International abonde dans ce sens en soutenant que beaucoup d'Ivoiriens soupçonnent, sans preuve, des « brouteurs », ces délinquants spécialisés dans les escroqueries sur Internet d'être derrière les agressions d'enfants. Ils veulent faire des sacrifices humains pour mieux arnaquer. Ces criminels conscients de la caution tacite de la société entière se basent sur le laxisme des dirigeants, la perte des valeurs dans la société et l'éducation traditionnelle. En effet, selon les réflexions du colloque de l'UNESCO, l'éducation traditionnelle s'appuie sur les connaissances mystiques et ésotériques. Elle exhorte les personnes à la recherche effrénée de la richesse, de la supériorité et de la réussite sociale sur tous les plans.

Tra Lou (20) par exemple relève le plein essor du phénomène d'enlèvement d'enfants à Abidjan, notamment dans la commune d'Adjamé où les marchés, les structures sanitaires, les gares routières, ainsi que les alentours des écoles sont les lieux

propices aux enlèvements. Ceux-ci font l'objet de convoitise des ravisseurs.

Tous ces travaux insistent sur la vulnérabilité des enfants, le laxisme de l'Etat et de la société, ainsi que la folle ambition à devenir rapidement et facilement riche, à prospérer dans toutes les entreprises des auteurs des rituels et sacrifices. Cependant, ils ne tiennent pas compte de la réaction que ces enlèvements suscitent chez la population. C'est pourquoi nous nous proposons de décrire et de comprendre la réaction de la population. Nous pourrions alors rendre compte de la perception et de l'image que les uns et les autres retiennent de ce phénomène d'enlèvement d'enfants à Abidjan. La compréhension et l'explication des dysfonctionnements sociaux, notamment la réaction de la population en ce qui concerne l'enlèvement d'enfants convoquent la théorie de la représentation sociale. Elle est comprise d'une part comme orientation de la perception et d'élaboration de la réponse, et d'autre part, comme le résultat d'un construit social.

En effet, selon Moscovici (21), la représentation est « un système de valeurs, de notions et de pratiques relatives à des objets, des aspects ou des dimensions du milieu social, qui permet non seulement la stabilisation du cadre de vie des individus et des groupes, mais qui constitue également un instrument d'orientation de la perception des situations et d'élaboration des réponses ». La réaction sociale est également comprise en termes de construction sociale, d'un processus qui débute avec l'enlèvement des enfants et se construit sur la base de l'imprégnation du phénomène, de l'impact que le phénomène a sur les individus. Fischer (22) conçoit la réaction sociale comme le résultat d'une construction sociale. L'auteur affirme que la représentation sociale d'un phénomène est « la

construction sociale d'un savoir ordinaire élaboré à travers les valeurs et les croyances partagées par un groupe social concernant différents objets (personnes, éléments, catégories sociales) et donnent lieu à une vision commune des choses qui se manifestent au cours des interactions sociales ».

Les individus se représentent et réagissent à un phénomène en se référant à leur représentation commune. Dans cette perspective, pour Chagnon (23), étudier une représentation sociale, c'est étudier à la fois ce que pensent les gens de tel objet (contenu de la représentation), mais aussi la façon dont ils pensent (organisations sociocognitives explicatives de ce contenu) et pourquoi ils le pensent. Alors, une représentation se présente comme un ensemble d'informations, de croyances, d'opinions et d'attitudes propres à un groupe donné à propos d'un objet donné. Quelles opinions les abidjanais ont-ils du phénomène d'enlèvement d'enfants ? Quelles attitudes et quels comportements cette population adopte-elle face à ce phénomène préoccupant ? Ces questions nous permettent de formuler l'objectif et l'hypothèse de l'étude.

Cette étude s'est fixée pour objectif de connaître (identifier, décrire, expliquer) la réaction de la population abidjanaise vis-à-vis du phénomène d'enlèvement des enfants.

Une hypothèse a orienté les réflexions de cette étude. Les crimes rituels, le trafic d'organes et la traite dont sont victimes les enfants enlevés expliquent la réaction négative de la population vis-à-vis de l'enlèvement des enfants.

### **3. Méthodologie.**

Compte tenu de l'étendue de la ville d'Abidjan, nous avons choisi la commune de Yopougon pour la vérification de l'hypothèse d'étude. Yopougon est

l'une des communes les plus peuplées de la ville d'Abidjan, avec une population estimée par l'Institut National de Statistiques en 2014 à plus de deux millions d'habitants. Elle renferme une zone industrielle ainsi que de nombreux commerces parmi lesquels une multitude de maquis et bars. Au plan sécuritaire, il y a une brigade de gendarmerie, un escadron de gendarmerie, une compagnie de groupement de sapeurs pompiers militaires et un district de police regroupant quatre commissariats. Le choix de la commune de Yopougon s'explique par plusieurs raisons. Il ressort des rumeurs, des réseaux sociaux et des media que le phénomène d'enlèvement d'enfants y est récurrent. Plusieurs cas ont été enregistrés dans les institutions de sécurité de la commune à travers les déclarations de disparitions d'enfants. Il nous apparaît que la situation géographique de la commune de Yopougon pourrait favoriser ce phénomène. En effet, les limites naturelles telles la forêt du Banco à l'Est et la ceinture que constitue la lagune ébrié sur les côtés sud et ouest sont les endroits où de nombreux corps d'enfants enlevés ont été retrouvés en 2014 selon le district de police de cette commune.

Pour la diversification des informations à recueillir, nous avons pris en compte comme population d'enquête, les hommes et femmes des catégories sociales suivantes : forces de l'ordre, agents de santé, parents d'enfants victimes et population résidente de Yopougon pouvant émettre un raisonnement sur le phénomène d'enlèvement d'enfants. Les forces de l'ordre disposent d'une base de données importante et diligenter les enquêtes en vue de découvrir l'identité des ravisseurs. Elles sont les premières autorités à être informées en cas d'enlèvement d'enfant dans leur rôle de maintien d'ordre et de défense de la population. Le choix des

agents de santé se justifie non seulement par le fait que les enfants retrouvés sont admis en premier lieu dans les centres de santé mais ces centres sont très souvent les lieux où les enfants sont enlevés. Les parents d'enfants victimes sont des victimes secondaires qui souffrent douloureusement de la disparition de leur enfant. Ils peuvent fournir des informations en ce qui concerne la perception et la représentation de ce phénomène. La maîtrise certaine du mode opératoire des ravisseurs, la perception et la représentation du phénomène d'enlèvement d'enfants ainsi que la réaction face à

ce phénomène dont ils subissent les effets collatéraux nous ont conduits à recourir aux résidents de la commune de Yopougon. La méthode probabiliste nécessite une base de données dont nous ne disposons pas. Nous avons alors utilisé la méthode empirique qui n'est pas basée sur une probabilité dans le choix des individus de l'échantillon. Aussi, nous a-t-elle été utile dans la mesure où la représentativité de l'échantillon n'était pas absolue et les autres types d'échantillonnage n'étaient pas possibles. Le tableau qui suit présente les différentes catégories de l'échantillon.

Catégorie sociale des personnes rencontrées	Nombre
Parents d'enfants victimes	15
Agents de santé	12
Agents de force de l'ordre	30
Autres résidents de la commune	48
Total des personnes rencontrées	105

**Tableau n°1:** Distribution de l'échantillon d'enquête

Grawitz (24) définit la méthode de recherche comme l'ensemble des règles ou procédés utilisés pour atteindre un objectif dans les meilleures conditions. Il existe alors plusieurs méthodes de recherche en sciences sociales. Cependant, dans le cadre de cette étude, nous avons eu recours à la méthode phénoménologique. Les théoriciens de la phénoménologie dont Husserl (25) soutiennent que les phénomènes sociaux n'apparaissent pas aux acteurs, ils sont vécus par eux. La phénoménologie vise alors à découvrir comment le monde est constitué et comment l'être humain en fait l'expérience à travers des actes. Les chercheurs portent leurs regards sur la réalité telle qu'elle est perçue par les individus. Ainsi, l'approche phénoménologique accorde une importance capitale à l'interprétation que fait l'acteur social des situations qui le touchent. En effet, les Abidjanais et

plus particulièrement les résidents de la commune de Yopougon subissent et vivent les enlèvements d'enfants, les perçoivent, se les représentent et les interprètent afin de leur donner un sens et partant, une réaction appropriée. La méthode phénoménologique nous a permis de mettre l'accent non seulement sur les expériences, le vécu des enlèvements d'enfants tels qu'ils sont éprouvés par la population, mais également le jugement que celle-ci porte à ce phénomène et la réponse ou réaction qu'elle lui a réservée.

Plusieurs techniques de collecte des données ont été utilisées pour l'obtention des différentes informations nécessaires à la réalisation de cette étude. Ainsi, l'étude documentaire, l'enquête par l'entretien et l'observation ont permis d'avoir des informations sur l'objet d'étude.

L'entretien est une technique de recueil de données. Selon N'Da (26), c'est un tête-à-tête oral, un contact entre deux ou plusieurs personnes où l'une (l'enquêtée) transmet un message ou des informations recherchées sur un problème bien précis. Il permet à l'enquêté d'exprimer sa perception qu'il rend objective dans sa représentation du phénomène, son interprétation et son expérience sur le sujet. Il existe plusieurs types d'entretien. Cependant celui qui nous a été utile est l'entretien semi-directif. Car ce type d'entretien donne la possibilité aux enquêtés de s'exprimer librement dans les termes qu'ils veulent sur le sujet, afin d'avoir plus d'informations. Ce type d'entretien était beaucoup plus adapté pour les parents d'enfants victimes d'enlèvement qui avaient du mal à extérioriser leur ressenti, à exprimer leurs amertumes, leur désarroi. Comme le recommandent Quivy et al. (27) en ces termes : « Laisser venir l'interviewé afin que celui-ci puisse parler ouvertement dans les mots qu'il souhaite et dans l'ordre qui lui convient. Le chercheur s'efforcera simplement de recentrer l'entretien sur les objectifs chaque fois qu'il s'en écarte et de poser des questions auxquelles l'interviewé ne vient pas par lui-même ». Cet instrument nous a permis d'obtenir des informations importantes sur les lieux, les moments, les stratégies, le sort réservé aux enfants et le ressenti des interviewés et de connaître les différentes opinions, les attitudes et les comportements des parents, mais également de la population rencontrée.

L'observation est la première étape d'une recherche puisqu'elle permet d'avoir les informations et les indications qui motivent la recherche. Il existe l'observation directe et l'observation indirecte. L'observation directe est celle où le chercheur procède directement lui-même à la collecte des

informations sans s'adresser aux sujets supposés faire partie de la population. Une telle observation a été impossible pour nous dans la mesure où nous n'avons pas d'enfants enlevés et nous ne faisons pas partie des ravisseurs et nous n'avons aucune intention d'en faire partie. L'option qui nous reste est celle de l'observation indirecte où le chercheur n'est pas présent au moment du déroulement des faits mais a recours aux photographies, aux films, aux comptes rendus etc. des événements. Cette technique a permis de voir des personnes qui exprimaient difficilement leurs désarrois, leur indignation et la colère qui les étreignaient. Certains parents ont marqué plusieurs pauses au cours des entretiens, etc.

Pour l'organisation, le traitement et l'analyse des informations recueillies, nous avons retenu deux méthodes d'analyse que sont l'analyse quantitative et l'analyse qualitative.

La démarche de l'analyse quantitative permet le regroupement des variables, l'établissement des relations de causalité entre celles-ci. C'est un moyen efficace de vérification des hypothèses. A partir des données recueillies, nous avons pu dresser des statistiques dans des tableaux en vue de mettre en relief les corrélations entre nos différentes variables. L'analyse qualitative permet de scruter le discours des répondants, de mettre en relief le vécu, de saisir la perception et la représentation des personnes rencontrées. Nous nous sommes intéressés aux opinions, aux attitudes et aux comportements de la population de Yopougon vis-à-vis du phénomène d'enlèvement d'enfants. L'utilisation de cette analyse permet de comprendre et d'expliquer le jugement et le comportement des répondants.

#### 4. Résultats.

Les résultats de cette étude portent sur la typologie et la description de l'enlèvement d'enfants, la perception et la représentation de ce phénomène par les parents d'enfants victimes et par les

abidjanais, notamment les résidents de la commune de Yopougon et la réaction que la population a vis-à-vis de l'enlèvement d'enfant.

##### 4.1. Typologie et description de l'enlèvement d'enfant.

Parents d'enfant victime d'enlèvement	Nombre	(%)
<i>Enlèvement parental</i>	5	5
<i>Enlèvement par un parfait étranger</i>	10	10
<b>Autres personnes de l'échantillon</b>		
<i>Autres résidents et travailleurs de Yopougon</i>	48	46
<i>Agents de santé</i>	12	11
<i>Agents de force de l'ordre</i>	30	29
<b>Total répondants</b>	<b>105</b>	<b>100</b>

**Tableau n°2 :** Répartition des répondants

Les personnes rencontrées au cours de l'enquête nous ont indiqués avoir connaissance de deux types d'enlèvement d'enfant dont les enfants ont été victimes à Yopougon. Il s'agit d'une part de l'enlèvement parental et d'autre part de l'enlèvement par un parfait étranger. Nous avons rencontré cent cinq (105) personnes dont cinq parents d'enfant victime d'enlèvement parental, dix (10) parents d'enfant victime d'enlèvement par un parfait étranger et quatre-vingt-dix (90) autres résidents et travailleurs de Yopougon.

L'enlèvement parental (EP) est certes présent, mais ne choque pas la susceptibilité des résidents au point où il va provoquer une vive réaction de la population. Quelques témoignages (I) traduisent l'amertume et l'indignation des cinq parents d'enfants victimes.

TEP1. « *Moi ménagère, que puis-je faire ? Mon garçon de cinq ans a été enlevé par son père qui est togolais. Il a profité des congés de printemps et de mon absence de la maison pour partir au Togo avec mon enfant. Il a été aperçu par les voisins le jour de la disparition de l'enfant. Depuis plus de cinq mois, je suis sans nouvelles de mon enfant et je ne sais même pas comment faire. De plus, je n'ai pas les moyens pour suivre et*

*poursuivre le père de mon enfant dans son pays. Je me suis rendu à la police ici à Yopougon pour signaler l'enlèvement de l'enfant par son père. Les agents là-bas me signifient que nous ne sommes pas mariés légalement ».*

TEP2. « *La fille avec laquelle j'ai eu mon enfant l'a volé pour le cacher. Je vivais avec la mère de mon enfant et nous avons eu des malentendus qui ont occasionné son départ chez ses parents. L'enfant a sept ans et est en classe du cours préparatoire deuxième année (CP2). Prétendant la maltraitance de l'enfant, elle s'est rendue dans son école pour l'enlever. Je suis allé à la police mais rien n'a été fait, elle n'est toujours pas revenue avec l'enfant. Certainement à cause de ma nationalité, puisque depuis pratiquement un an, je défile chez ses parents, elle n'y est pas et personne ne veut me dire où elle se trouve avec l'enfant ».*

L'enlèvement par un parfait étranger ou un tiers (EE) a été évoqué par dix parents rencontrés dont les enfants en ont été victimes. Certains parents tout en sanglot, (les TEE) racontent la mésaventure de leur enfant.

TEE1. « *Il y a deux ans, mon fils de huit ans était allé jouer avec ses camarades. Jusqu'à 20 heures, comme je ne le voyais pas, je suis parti demander à ses amis. Ceux-ci m'ont fait savoir qu'il est parti avec un tonton qui leur a dit que*

*son père le cherchait. Ils sont montés dans sa grosse voiture de couleur noire. Depuis ce jour, je n'ai plus revu mon enfant ».*

Selon un des parents, les ravisseurs sont prêts à mettre tout en œuvre pour l'enlèvement des enfants. TEE2. *« Un jour, un monsieur s'est présenté dans l'établissement de mon enfant avec la carte d'accès de l'enfant prétextant qu'il est un membre de sa famille. L'enfant lui a été remis afin de ramener la petite chez elle. Lorsqu'il partait avec elle, l'enfant s'est mise à pleurer et cela a attiré l'attention des enseignants qui sortaient de l'école. Le monsieur a subi un interrogatoire qui l'a amené à passer aux aveux : la carte d'accès a été falsifiée et c'est la première fois qu'il voyait ma fille ».*

Ainsi, les ravisseurs utilisent diverses techniques et stratégies pour enlever les enfants. Ils les traquent rarement, car les manipulations des enfants et l'attirance par la ruse sont communes à tous les kidnappeurs, même si ces derniers temps, les enfants sont arrachés de force aux grandes personnes. Selon les informations recueillies auprès des répondants, les ravisseurs demandent aux enfants de les accompagner pour leur acheter des friandises, ils les appellent souvent par leur nom, prétextent une histoire du genre « tes parents m'ont demandé de te raccompagner à la maison ». Dans certains cas, la complicité de la domestique ou d'un proche facilite l'enlèvement. C'est ainsi que nous pouvons résumer les différents types d'enlèvements et la manière dont ils se présentent à Yopougon et partant à Abidjan. Comment les abidjanais perçoivent-ils et se représentent-ils ces enlèvements ?

#### 4.2. Perception et représentation du phénomène d'enlèvement par les abidjanais, notamment les résidents de la commune de Yopougon.

Dans cette section de ce travail, il importe de connaître les différentes opinions des personnes

rencontrées au cours des échanges. Comment les uns et les autres jugent-ils l'enlèvement d'un enfant ? L'analyse des discours des personnes avec qui nous avons échangées permet de souligner que toutes les personnes rencontrées condamnent le rapt d'un enfant. Les différents propos traduisent la frustration, la colère de la population et le rejet d'un tel phénomène qui indignent tout être humain épris de bon sens. Ces témoignages expriment l'indignation et le désarroi de la population.

Selon un agent de la santé résidant et exerçant à Yopougon, *« ce phénomène est d'autant plus inhumain et déplorable qu'il est question d'enfant, ces créatures innocentes, à l'âge de la pureté sans résistance. Ces enfants aspirent au bien-être, nous aiment tant et représentent avant tout, l'avenir qu'ils expriment à travers les vêtements trempés de boue par le jeu, signe de leur liberté. Je condamne les enlèvements avec la dernière énergie ».*

Un agent du trésor public résidant à Yopougon retient difficilement sa colère, son indignation face à l'appréciation ou le jugement des actes des ravisseurs. *« Vous parlez de crime et quel avis voulez vous que je donne ? Vous voyez, ce sont des êtres purs, innocents, sans résistance qui sont enlevés, tués, mutilés et les corps retrouvés sans vie, vidés de leur sang. C'est tout simplement méchant, inhumain, cruel et je ne sais plus quel qualificatif utilisé. Cet acte n'est pas du tout bon ».* Une autre résidente, agent de santé ajoute, *« mon jugement ne peut être que négatif, c'est écoeurant, inacceptable d'apprendre qu'un enfant est arraché brusquement à l'affection de ses parents. De plus, il est retrouvé sans vie, vidé de son sang et certaines parties, certains organes emportés. Je ne peux pas l'imaginer, c'est mauvais ».* Un habitant de la commune, conducteur de taxis ajoute. *« L'enlèvement d'un enfant n'est pas une bonne chose. Il met de la désolation et de la tristesse dans les familles. Mais en même temps, ternit et salit l'image du pays. Je pense qu'il faut tout mettre en œuvre pour arrêter ces actes ».*

Dans cette série de jugements, un sans emploi, une coiffeuse et un gérant de maquis confient. *« C'est immorale, il est vraiment odieux, il n'est pas bon d'entendre qu'un enfant a été enlevé. Un enfant enlevé, c'est toute la société qui est ébranlée, ce sont ses fondements qui sont touchés et remis en cause. Vous savez, c'est pour le moment l'enfant de l'autre qui est enlevé, mais à quand le tour de mon enfant? Et après combien d'années de sacrifices? Quand on imagine tout cela, on a peur de laisser son enfant, pourtant l'on doit vaquer aux autres occupations de la vie pour s'occuper de sa famille ».*

Les trente agents des forces de l'ordre et de sécurité de la police et de la gendarmerie jugent également le phénomène étudié. Les propos de deux d'entre eux sont retranscrits. Selon un des commissaires de police de la commune qui nous a reçu dans le cadre de ce travail, *« enlever un enfant, c'est mettre un frein à l'épanouissement des individus et troubler l'ordre social. La lutte contre un tel phénomène nécessite une franche collaboration de la population elle-même et une police ou une gendarmerie beaucoup plus proche de la population. Nous sommes chargés de lutter contre ces actes, cependant ils sont beaucoup difficiles à appréhender tellement les ravisseurs ne se distinguent pas des autres membres de la population. Pour l'instant nous retrouvons les corps des enfants et les auteurs de ces crimes, mais nous aimerions faire mieux pour les empêcher ».* Un Maréchal des logis de la gendarmerie ajoute : *« C'est déplorable, je suis contre ce phénomène. L'enlèvement d'un enfant est un crime contre l'humanité, un crime contre l'innocence et une interpellation des forces de sécurité ainsi que de la conscience collective pour le sort réservé à ces criminels. Ce sort doit être un exemple de prévention et d'empêchement de la récidive. C'est donc une catastrophe nationale ».*

Les dix parents d'enfants victimes rencontrés expriment également leur indignation, leur colère et leur dégoût pour de tels actes inqualifiables. Nous résumons les propos de deux d'entre eux, propos

traduisant le rejet et l'intensité du traumatisme causé par ces agissements. *« S'il y avait d'autres mots plus forts que dédain, répugnance, animosité, mauvais et que sais-je encore, je les utiliserais pour montrer à quel point je suis touché. Je suis sûr que je ne peux pas exprimer ce que je ressens. Être parent d'enfant victime d'enlèvement, retrouvé mutilé, des organes du corps emportés une semaine après l'enlèvement, c'est vivre un calvaire toute sa vie car c'est inoubliable ».* Une autre qui ne peut s'empêcher de fondre en larme raconte. *« Je suis une maman. Mon cœur brûle encore présentement. Il n'y a pas quelque chose qui fait aussi mal que cela, puisque je sens la douleur plus que celle du jour de son accouchement. C'est cruel, mauvais, très méchant même. Je ne veux pas entendre parler de ces actes, je les condamne, je les vomis ».*

Certains résidents choqués par ces enlèvements accusent les parents qui ne surveillent pas suffisamment leurs enfants et l'incapacité des pouvoirs publics à mettre en place une sécurité et une protection des citoyens et des biens. Un sans emploi, déprimé par la situation sociale et traumatisé par les enlèvements exprime tout son dégoût du phénomène mais aussi des dirigeants sur qui il jette l'opprobre. *« C'est vrai que toute personne qui a un cœur et habité par le bon sens doit avoir un ressentiment pour les événements de ce genre, mais moi, j'accuse les parents irresponsables qui laissent leurs enfants pour compte ou qui les confient à la voisine toute la journée, ou encore qui envoient les enfants aller acheter des choses à la boutique ou les laissent aller seul à l'école. Je n'ai pas encore à ma connaissance l'enlèvement d'un enfant accompagné d'une personne adulte. Les enlèvements sont pour les interpellés à surveiller leurs enfants. Aussi, les enlèvements indiquent la faiblesse et l'incapacité de nos institutions à jouer pleinement leur rôle de protecteur et de défenseur des citoyens et de leurs biens. De ce point de vue, je pense que si les enlèvements ont pris une autre allure ces dernières années, c'est parce qu'ils ont la caution des autorités publiques. C'est dans le même*

*ordre d'idées que le phénomène des microbes, des enfants de rien du tout agressent les honnêtes citoyens à l'arme blanche et même à l'arme à feu et ne sont pas inquiétés. Ces enlèvements sont mauvais mais autorisés par le pouvoir en place ».*

La perception et la représentation du phénomène d'enlèvement d'enfant par les abidjanais sont obtenues à travers le résumé que nous venons de présenter. Les résidents de Yopougon en particulier et les abidjanais en général se représentent les enlèvements comme des crimes odieux, cruels, écœurants, inacceptables, inhumains, méchants, tout simplement inqualifiables.

Quelles attitudes ressortent de cette perception négative de ce phénomène ? Il faut signaler que les abidjanais exprimaient des attitudes de crainte et d'inquiétude. Certains ont même développé ce qu'on appelle une névrose phobique au point où ils retiennent leurs enfants à la maison sans les accompagner pendant des jours par crainte d'être enlevés.

Un agent de santé rencontrée au cours des consultations dans son bureau raconte. « *Je suis inquiète. Moi médecin, censée m'occuper, me mettre au service des autres pour leur donner la guérison, la joie de vivre, je passe beaucoup de temps dans les hôpitaux. Souvent, deux jours dans la semaine, je suis de garde et les autres jours, je suis dans les cliniques. Je suis beaucoup craintive pour mes enfants à qui je ne peux accorder tout mon amour de mère et je me dis qu'ils sont sans protection ».*

Une résidente de Yopougon confie. « *Mon fils de huit ans avait disparu en 2003 à Bonaké et six jours après la disparition, des personnes qui avaient eu l'information sont venues m'appeler pour identifier un corps. Malgré la décomposition, j'ai reconnu mon garçon. Depuis, je vis dans l'angoisse et maintenant, avec les vagues d'enlèvements dans tout le pays, je crains qu'un autre de mes enfants soit enlevé ».*

Un parent d'enfant victime d'enlèvement par un étranger s'inquiète en ces termes. « *J'ai eu seulement deux enfants avec mon épouse. Un a été enlevé et j'ai ressenti cela comme une épée qui a traversé mon cœur. Je ne sais pas s'il y a des gens à mes trousses. Je ne sais pas non plus si mes enfants respectent les critères de sélection des ravisseurs. Je crains que l'autre soit enlevé. Je prie toujours pour mon unique enfant et tant qu'il n'est pas rentré, je ne suis pas en paix. Je suis toujours dans l'angoisse et rien qu'en y pensant, j'ai peur, j'ai l'impression que quelque chose va se passer ».*

Un résident ajoute. « *J'ai eu peur lorsque les enlèvements ont resurgi. Je craignais tellement pour mes enfants que j'ai du arrêter mon travail pendant un moment pour les surveiller ».*

Un mécanicien explique sa crainte. « *Je crains trop pour ma fille qui se promène pour vendre des oranges. Et je ne peux pas aussi lui dire d'arrêter. Vous savez, il y avait une petite fille de l'âge de ma fille qui venait nous vendre de l'eau glacée au garage ici. Il y a quelques jours que nous ne l'avons pas vu et un jour, nous avons appris que ses parents étaient à sa recherche depuis tout ce temps là. Les jours qui ont suivi, nous avons appris qu'elle est retrouvée morte. Ceci n'est pas fait pour nous laisser tranquille ».*

Un autre résident exprime également ses préoccupations. « *Je suis toujours dans la crainte à cause de ce phénomène car je vis dans un quartier précaire non loin d'un fumoir. Lorsque les enfants sortent de la maison, personne n'est tranquille ».*

Une résidente se confie à nous dans ces termes : « *Je vis dans la crainte depuis que j'ai vu les images horribles d'enfants mutilés retrouvés morts et qu'on dit qu'ils ont été enlevés. Je crains beaucoup pour mes enfants, car personne ne sait ce qui va se passer véritablement. Surtout quand des enfants innocents disparaissent subitement et subissent une mort aussi atroce, l'on ne peut que craindre pour ses propres enfants et même pour tous les enfants. Cette crainte augmente en intensité lorsqu'on sait l'impuissance et le manque de volonté de toutes les autorités confondues. Quand mes enfants*

sont hors de la maison, je ne fais que prier afin qu'ils rentrent sans problème ».

Quelle réaction découle de la perception négative et des attitudes de crainte et d'inquiétude ?

Attitudes et comportements	Réponses favorables
Méfiance ; être sur ses gardes, prendre des mesures de sécurité, défendre aux enfants de sortir de la maison, changer de lieux d'habitation...	101
Prudence ; pas de prise de risque	97
Résignation ; se confier à la toute puissance divine	67
Réaction violente ; vengeance, élimination, lynchage...	89

**Tableau n°3 :** Récapitulatif des réactions des personnes rencontrées

Les attitudes de crainte et d'inquiétude suscitées par la perception négative des enlèvements d'enfants amènent la population abidjanaise à adopter certaines conduites en ce qui concerne les auteurs présumés de ces actes et ses habitudes quotidiennes de vie. Les habitudes de la vie quotidienne ont radicalement changées et l'on observe que l'attitude de peur se traduit par la méfiance, la prudence dans des stratégies de sécurité. Des 105 personnes rencontrées, 101 disent être méfiantes, 97 ont plutôt soutenu ne pas prendre de risque, 67 se confient à la protection divine et 89 préfèrent éliminer, lyncher ou se venger pour les parents d'enfants victimes. Quelques propos ou témoignages traduisent ces différentes réactions.

Un résident expose sa réaction. « Depuis que les enlèvements d'enfants se sont succédés, j'ai renvoyé mes nounous et j'ai demandé à ma tante et à ma sœur de me venir en aide pour la surveillance de mes enfants. Je me méfie beaucoup des servantes et nounous puisqu'on ne sait plus qui est qui et qui peut faire quoi, puisqu'elles sont souvent leurs complices ».

Un parent dont l'école des enfants a été visitée par des ravisseurs expose sa stratégie de protection. « Je surveille maintenant tous les gestes et mouvements de mes enfants depuis que nous avons appris la disparition du fils du voisin. Je les accompagne à l'école moi-même et je vais les

#### 4.3. Réaction sociale découlant de la perception négative des enlèvements des enfants.

chercher à la sortie des classes. Dans la cours de l'école, j'ai demandé à un instituteur de veiller sur eux et je le motive en lui donnant une certaine somme »<sup>9</sup>. Un autre résident ajoute. « J'ai sept enfants que je ne peux pas surveiller, suivre partout. Alors je les ai envoyés au village pour éviter qu'ils soient enlevés. Ce qui se passe à Abidjan est inadmissible. Je préfère qu'ils restent au village même s'il arrivait qu'on les enlève là-bas aussi, ce sera la volonté de Dieu ».

Un résident raconte sa réaction. « Depuis que j'ai entendu parler des premières disparitions d'enfants, je répète fermement à mes enfants de ne surtout pas parler aux inconnues dans la rue sous aucun prétexte. Je leur recommande de se déplacer en groupe quand ils sont à l'école. Je les accompagne chaque matin et je pars les chercher le soir. A la maison, j'ai interdit que personne ne les envoie acheter quelque chose hors de la maison ni à la boutique, ni au marché. J'ai même défendu aux enfants de sortir jouer avec leurs camarades ». Un autre résident ajoute. « A la veille des fêtes de fin d'année, nous avons appris qu'une famille voisine a retrouvé le corps sans vie d'un de leurs jumeaux. Cela m'a interpellé et j'ai fait partir mes enfants chez leur mère au Ghana afin qu'ils y soient en sécurité ».

Un autre encore prend des mesures de sécurité en demandant à sa femme d'arrêter de travailler. « J'ai demandé à ma femme d'arrêter d'aller à son commerce au magasin, afin qu'elle surveille les enfants. J'ai demandé

*également d'éviter de les laisser jouer en dehors de la cour sous aucun prétexte* ». Un père d'enfant victime avance que ses mesures de prévention sont efficaces. « *Un de mes enfants a été enlevé le lendemain de sa naissance à la PMI par une inconnue et rien n'a été fait par les autorités pour que mon bébé soit retrouvé. Après cette tragédie, j'ai pris une décision ferme interdisant à ma femme d'accoucher à l'hôpital ni dans une clinique, car ces personnes sévissent partout. Depuis lors, tous ses accouchements se passent à la maison et se passent très bien, sans problème* ».

Certains parents d'enfant victime ont une attitude de résignation malgré l'enlèvement de leur enfant. « *Mon unique enfant a été enlevé il y a un an. Je suis déjà âgée et je ne peux plus enfanter. De quoi me méfierai-je ? Si ces ravisseurs pouvaient venir m'enlever aussi, j'allais bénir le nom du Seigneur* ».

Les comportements et paroles de prudence et de sécurité sont devenus les nouvelles habitudes de la population craintive. Cependant, les occupations quotidiennes et le souci d'assurer la nourriture, de subvenir aux besoins de la famille dont les parents ont la charge, amènent certaines personnes à adopter également un comportement de résignation. Tout en plaignant leur situation, elles se confient à la toute puissance de Dieu, à la protection divine. C'est ainsi qu'une commerçante confie. « *J'ai fait huit enfants avec mon mari qui m'a malheureusement quittée. Je vends des aubergines au marché gouro pour m'occuper de mes enfants qui ne travaillent pas et qui sont pour la plupart encore des élèves. Ce commerce est très difficile car beaucoup de femmes font leur marché tôt le matin et nous recevons les vivriers un peu tard dans la soirée ou même la nuit. Je me lève très tôt, à 4 heures pour aller vendre au marché et je ne rentre à la maison qu'après 20 heures. Quel temps une telle personne peut-elle avoir pour surveiller les enfants ? Je ne peux pas non plus rester à la maison pour les surveiller, autrement, qu'allons-nous manger ? Un jour, ma quatrième fille a failli être enlevée par un monsieur et Dieu merci, un*

*jeune l'a sauvée de ses griffes. J'ai eu très peur et j'ai encore cela en esprit, comment vais-je faire ? S'ils veulent, qu'ils les enlèvent tous car enfant Dieu dit qu'il est pour moi ne sera pas touché, il restera sain et sauf. J'ai des enfants qui se promènent pour vendre du jus de fruit, je ne vais pas quand même les suivre partout où ils passent. Dans tous les cas, je n'ai pas le temps pour dire que je vais surveiller enfants* ».

Un autre résident, agent de la défense du territoire abonde dans le même sens en ces termes : « *Moi, je n'ai même pas le temps de surveiller mes enfants. Je suis tout le temps parti pour mon travail qui consiste à défendre le territoire. C'est regrettable pour ma famille mais c'est le boulot aussi. La première fille a onze ans et c'est elle qui prend soin de ses frères. Même si nous faisons la police derrière nos enfants, s'ils doivent être enlevés, ils les seront, il suffit de quelques instants d'inattention pour cela. C'est Dieu qui protège les enfants. Nous les humains nous ne pouvons rien sans l'accord du tout-puissant* ».

La population de Yopougon a une perception négative des enlèvements d'enfants qui se manifeste dans des attitudes de crainte et d'inquiétude observables dans de nombreuses et nouvelles habitudes de sécurité à travers les comportements de méfiance, de prudence. Cependant, l'observation actuelle et l'analyse des opinions, attitudes et comportement des abidjanais laissent croire que le facteur explicatif de ce soulèvement social va au-delà des enlèvements. Qu'est ce qui pourrait expliquer cette angoisse, cette névrose phobique ? A première vue, les enlèvements d'enfants sont à la base de cette réaction de la population. La probabilité que l'enfant ne soit pas retrouvé et ramené chez ses parents ou son corps soit découvert sans vie, vidé de son sang, mutilé, certains organes de son corps emportés, dédouble la peur et le comportement de méfiance à l'égard de tous, de la part de la population. Celle-ci réagirait violemment à toute rumeur d'enlèvement d'enfant.

Ces enlèvements ont donc suscité un sentiment d'insécurité ressenti intensément par la population abidjanaise. Ce sentiment d'insécurité entraîne une réaction violente, le lynchage à tort de certaines personnes suspectées d'être des ravisseurs d'enfants. Le lynchage à mort de certaines personnes innocentes suspectées d'enlever et de tué un enfant de six ans qui se déplaçait dans une voiture aux vitres teintées, illustre bien la réaction de rejet et

d'inadmissibilité de ce phénomène intrigant et préoccupant.

#### 4.4. Facteurs explicatifs de la réaction négative de la population abidjanaise.

Certain nombre de facteurs s'associent à l'enlèvement d'enfants pour expliquer la réaction sociale de rejet des abidjanais. Ces facteurs sont présentés dans le tableau suivant.

Facteurs de crainte de la population		Réponses favorables
1. Trafic d'organes des enfants enlevés (ou commercialisation des organes emportés)		99
2. Traite des enfants enlevés	Exploitation au travail des enfants enlevés	62
	Exploitation sexuelle des enfants enlevés	48
3. Crimes rituels	Mutilation des enfants enlevés	63
	Blessures sur le corps, contusions	47

**Tableau n° 4 :** *Facteurs susceptibles d'expliquer le dédoublement de la crainte de la population*

La perception négative des enlèvements d'enfants amenant à une crainte excessive et une réaction violente de la population face aux présumés auteurs, sont exacerbées par le sort réservé ; la mort atroce que subissent les enfants enlevés. La population abidjanaise en général et celle de Yopougon en particulier indiquent que les enfants enlevés subissent plusieurs atrocités et/ou sont vendus dans des pays lointains d'où les enfants ne pourront jamais retrouver leurs parents. Pour ces personnes, rien qu'en pensant à ces violences et à cette souffrance de leur enfant, potentielle victime puisque exposé, elles ne peuvent pas avoir l'esprit en paix. Selon cette population ce sort réservé aux enfants enlevés se compose de trois facteurs : le trafic d'organes des enfants enlevés, la traite de ces enfants et les crimes rituels.

99 réponses favorables sur les 105 personnes interrogées, soutiennent que le trafic d'organes, la

commercialisation des organes humains prélevés sur des enfants enlevés, est l'esprit qui guide l'enlèvement des enfants. En effet, selon ces personnes rencontrées, cette pratique hors norme et totalement illégale impliquerait des réseaux mafieux qui demandent à des fournisseurs, des prélèvements de tissus ou d'organes sur des personnes décédées ou vivantes. Ce trafic serait motivé par l'oisiveté et la pauvreté de personnes qui trouvent dans ce commerce une opportunité de s'occuper et de se faire rapidement de l'argent.

Un résident qui soutient connaître les raisons de l'existence et de l'essor de ce trafic avance. « *Il existe dans des hôpitaux et des cliniques des pays développés, une importante demande d'organes humains pour les greffes et transplantations. La satisfaction de cette demande d'organes implique des personnes en complicité avec les réseaux mafieux. Ces personnes sur le terrain, mettent tout en œuvre pour soit ravir, kidnapper des enfants, soit prétexter une*

*fausse adoption d'enfants, revendus après pour leurs organes sains. Ce rapt est très souvent favorisé par l'enfer des guerres, des troubles qui secouent les pays et en particulier les pays africains. Les enfants sont des proies de pères prédateurs qui concluent la transaction sur Internet. Dès lors, l'individu s'organise pour l'organe à prélever sur les innocentes victimes et l'argent à recevoir hante son esprit qu'il procède souvent par la force ».*

Un agent de santé abonde dans le même sens. « *Il existe un réseau de criminels spécialisés dans les enlèvements d'enfants, dirigé clandestinement vers certains pays africains où il existe des cliniques pour prélever leurs organes afin de les vendre aux personnes en attente de greffes. De nouvelles formes de délinquance destinées à détruire nos enfants naissent chaque jour ».*

Un agent des forces de l'ordre ajoute. « *Je sais qu'il existe des cliniques au Maroc où les enfants enlevés sont emmenés pour le prélèvement de leurs organes. Ce trafic existe bel et bien en Afrique et c'est pour cette raison que ces trafiquants d'organes humains enlèvent nos enfants. C'est tout simplement cruel ».*

Une autre résidente confie. « *Nos enfants sont devenus des animaux. Ils sont enlevés par des inconnues, retrouvés morts des jours plus tard avec des organes prélevés pour être vendus ensuite. C'est une horreur. Vous voyez, mon enfant a disparu depuis sept mois et nous l'avons cherché partout sans gain de cause. Après consultation d'un marabout, l'information telle que l'enfant est vivant nous a été rapportée. Seulement, le marabout a ajouté que l'enfant a perdu un rein après une intervention chirurgicale. Cette intervention a été recommandée et faite par les personnes qui l'ont enlevé. J'ai mal et je condamne ce phénomène déshumanisant dont mon enfant a été victime ».*

Les crimes rituels ont été indiqués comme facteurs explicatifs par cent dix (110) réponses. 110 réponses de 105 personnes interrogées ne devraient pas surprendre le lecteur puisque les crimes rituels sont composés de mutilations des enfants enlevés qui

ont un score de 63 et les blessures sur le corps, les contusions ont eu 47 réponses favorables. Ce qui nous donne pour les crimes rituels un score de 110. Il y a tout simplement eu des réponses multiples pour ces facteurs.

Selon la population de Yopougon, pour développer et rendre puissant son Aura, il faut des sacrifices et dans la majorité des cas, des sacrifices humains. Cette perception de la puissance amène certaines personnes à appartenir à des confréries, à des sectes où les pratiques et les cultes exigeraient des sacrifices humains en échange de pouvoirs. Ainsi, sur le continent africain, la croyance en ces représentations conduit des hommes et des femmes publiques, politiques etc. à éliminer des individus pour offrir des sacrifices rituels. Toujours selon les échanges dans le cadre de cette étude, la périodicité de ces crimes est en phase avec les mouvements politiques ; les élections, les remaniements ministériels ou encore un événement de portée nationale, etc. Cependant, ces crimes rituels semblent avoir été amplifiés par l'avènement des cybercriminels à la recherche d'un hypothétique bonheur, d'une meilleure santé, d'une richesse, d'une réussite ou d'un pouvoir à travers ce qu'ils appellent "zamou", une pratique macabre mise à nue par les réseaux sociaux.

Ces pratiques consistent alors à recueillir le sang de la victime, à prélever certaines parties du corps telles les yeux, les oreilles, les sourcils, le sexe, la langue, les lèvres, des bouts de la peau, le cerveau, une cuisse, etc. destinés à la satisfaction d'un rite fétichistique dans l'espoir d'obtenir la puissance souhaitée. Ce que confirment d'ailleurs les propos d'un officier de police. « *Dans nos registres, les enfants enlevés dont les corps ont été retrouvés ont eu certains de leurs organes retranchés ».*

Les témoignages allant dans le sens d'une quête de puissance sont nombreux. Un résident, délégué commercial avance. « *Ces criminels enlèvent nos enfants pour des pratiques mystiques dans le but d'avoir du pouvoir, de la richesse et du prestige. Des choses qui ne s'obtiennent qu'à travers du sang humain. C'est monstrueux* ». Trois parents d'enfant victime témoignent.

**T1 :** « *Mon fils de cinq ans a été retrouvé onze jours après son rapt, tué puis mutilé. Ses organes génitaux, le bras droit, puis la jambe droite ainsi que sa tête ont été sectionnés puis emportés. Le reste du corps est jeté en pâturages aux oiseaux et autres poissons de la lagune non loin de la base navale de Locodjro* ».

**T2 :** « *La servante et moi, sommes allés chercher les enfants à l'école aux environs de 17 heures un lundi. Cinq minutes après, la servante revient avec un seul des jumeaux. Quand je lui ai demandé où se trouvait le second, sa réponse a été celle à laquelle je m'attendais le moins et qui a été le début d'une triste histoire. Nous avons cherché partout pendant des jours sans trouver l'enfant. Le samedi suivant, l'on m'appelle pour me dire qu'un enfant a été retrouvé mort par les pêcheurs à Lokoua au bord de la lagune. Arrivé sur les lieux, j'ai reconnu le corps sans vie de mon garçon malgré sa tête qui a été emportée* ».

**T3 :** « *Ma fille est allée vendre de l'eau glacée un matin sans jamais revenir. Elle a été enlevée par des inconnus qui nous ont appelés pour nous demander de l'argent. Chose qu'on n'a pas pu faire et son corps a été retrouvé deux jours après. La police a été alertée ainsi que les pompes funèbres pour procéder au constat d'usage et à l'enlèvement de la dépouille. Après constat, on s'est aperçu qu'aucune partie de son corps n'a été emportée, mais qu'elle a été torturée parce qu'il y avait des contusions sur son corps et des marques à l'abdomen qui montrent qu'ils ont extrait son sang* ».

La traite des enfants enlevés a été indiquée par 110 réponses également. 62 réponses favorables pour l'exploitation au travail des enfants enlevés et 48 pour l'exploitation sexuelle des enfants enlevés. Ces

deux sorts réservés aux enfants enlevés seraient les composantes ou les formes les plus courantes de la traite des enfants disparus. Voici ce que pense la population rencontrée à travers les quatre interventions ou propos.

**1 :** « *Tous ces enfants disparus qui n'ont pas été retrouvés, quel est leur sort à votre avis ? Ce sont ces enfants qui sont transportés dans d'autres pays et qui subissent dans la majorité des cas, de multiples violences et sont finalement contraints à la prostitution. Ils sont en situation clandestine, ne connaissent personne, même pas le convoyeur, ni les lieux, ni la langue, ni la culture, ce qui les empêche de s'échapper. Les organisateurs les envoient régulièrement dans de nouveaux lieux afin de maintenir cet isolement* ».

**2 :** « *Il y a cinq mois ma fille de treize ans a disparue. Je suis allée voir un prophète qui m'a dit que ma fille est vivante. Cependant, elle souffre terriblement parce que des personnes l'obligent à souiller son corps. Cela m'a 'fendu le cœur' rien qu'en pensant aux violences de toutes sortes que subissent les enfants enlevés et cela me révolte, mais je vais faire comment ?* ».

**3 :** « *Quand mon enfant a disparu et après toutes les recherches qui n'ont pas donné satisfaction, mon instinct me disait qu'il était vivant car, je pouvais sentir sa présence à mes côtés. Quelques années après, une voisine qui est allée au Ghana saluer ses sœurs a reconnu mon enfant dans la rue puisqu'il était le portrait typique de son père et elle le connaît très bien. Elle m'a appelée et nous sommes allées le prendre. Il était utilisé dans la mendicité organisée. Il a été défiguré intentionnellement de sorte à attirer davantage la pitié des gens et faire rentrer l'argent. Il était même souvent battu quand il ne collecte pas assez d'argent. C'est vraiment odieux d'enlever un enfant à l'affection de ses parents et de le maltraiter ainsi* ».

**4 :** « *Tous les enfants enlevés ne sont pas tous tués. Beaucoup sont vendus à des personnes qui les utilisent dans certains domaines tels que le travail domestique, le travail forcé, etc. Ma petite sœur de huit ans a été enlevée pour être vendue à*

*une femme qui tient un restaurant à Aboisso. Elle était chargée de faire la vaisselle et de laver les grosses marmites du restaurant. Cela fait souffrir d'imaginer que nos enfants enlevés sont entraînés de mourir à petit feu sous le poids des travaux au-dessus de leur âge ».*

L'exploitation sexuelle et l'exploitation des enfants dans les travaux difficiles qui sont les destinations probables des enfants enlevés non tués motivent la réaction négative de la population. Ces différentes mesures n'ont pas été sans conséquences. Quelles sont alors les conséquences de la réaction de rejet du phénomène d'enlèvement d'enfants ?

#### 4.5. Conséquences de la réaction sociale vis-à-vis de l'enlèvement d'enfants.

Les conséquences de la réaction négative de la population sont nombreuses. Cette réaction amène la population à l'adoption de mesures de sécurité qui s'observent dans la surprotection des enfants par les parents. Ceci n'est pas sans effet sur les enfants. En effet, la crainte d'un probable enlèvement des enfants amène les parents à renforcer la surveillance et à mettre en place des stratégies de sécurité. Concrètement, la méfiance que la population exprime se traduit par l'interdiction aux enfants de sortir, de jouer à l'extérieur de la maison, de parler aux inconnus... Les parents accompagnent les enfants à l'école, demandent à un adulte de les surveiller dans la cour de l'école ou à la maison et vont les chercher le soir à la sortie des classes ou des adultes restent à leurs côtés à la maison. Comme nous le voyons, les enfants sont privés de leur liberté de se mouvoir, même si cela est nécessaire à leur survie, à leur sécurité, cette surprotection peut empêcher l'épanouissement, le développement normal qui est un processus au cours duquel les essais, les échecs et les reprises sont appris auprès des autres enfants.

L'enfant se construit, se déconstruit et se reconstruit tout au long de ce processus.

Pendant les moments de panique jusqu'à maintenant, ce qui est devenu un réflexe présentement, l'on observe un surinvestissement affectif des enfants. Ce brusque attachement ou ré-attachement est susceptible d'empêcher le développement personnel des enfants, la construction de l'identité de soi qui se définira sur celle des parents protecteurs. Ainsi, ces actions parentales auront certainement un impact sur le développement cognitif de l'enfant, dans la mesure où, l'intelligence d'un enfant se construit et se développe au travers des jeux d'apprentissages et d'imitation.

Aussi, le phénomène d'enlèvement d'enfants pose-t-il un véritable problème de sécurité. En effet, tout le monde s'active, personne ne sait ce qu'il faut réellement entreprendre pour la sécurité des enfants. Ce phénomène est devenu une préoccupation pour la population qui cherche les voies et moyens de sécurisation de tous. A travers le comportement des abidjanais, nous saisissons bien le fait que la crainte que le danger ou l'enlèvement puisse se reproduire domine les pensées, les sentiments et suscite des angoisses.

Ce phénomène hante donc les esprits et un sentiment d'insécurité généralisé pousse à la mise en place de stratégies de défense et de protection. C'est le cas par exemple du lynchage à mort de certains suspects qui peuvent être des personnes innocentes. On en arrive à un Etat de non-droit où la vendetta occupe une place de choix. L'élimination physique de tout suspect est admise par tous. Il faut comprendre cette réaction comme un cri de cœur, un appel à l'aide de la population. Ces stratégies s'observent également dans le retrait des élèves de certaines écoles déjà visitées par les ravisseurs. Le

refus de certains couples de laisser la femme accoucher dans un hôpital ou dans une clinique. Ce qui peut avoir d'énormes conséquences sur la santé de la mère et de l'enfant lors des complications qui surviennent pendant l'accouchement.

En somme, l'on aboutit à l'absentéisme à l'école pour les élèves et au travail pour les parents. L'enfant peut aboutir à des échecs et les parents au licenciement. Il peut également constituer un frein au développement économique de la ville, etc.

## **5. Discussion et conclusion.**

Avec 105 personnes non représentatives de la population de Yopougon en particulier et d'Abidjan en général, cette étude visait la perception et la représentation ainsi que la réaction réservée à l'enlèvement d'enfants par la population abidjanaise. Les résultats de cette étude montrent qu'il existe deux types d'enlèvement d'enfants dont les enfants ont été victimes à Abidjan. Il s'agit d'une part de l'enlèvement parental et d'autre part de l'enlèvement par un parfait étranger. Nous avons rencontré quinze (15) personnes dont cinq parents d'enfant victime d'enlèvement parental et dix (10) parents d'enfant victime d'enlèvement par un parfait étranger.

L'enlèvement parental est certes présent, des témoignages de ce genre sont légion et l'on les entend fréquemment dans les conversations. Cependant, ils ne choquent pas la susceptibilité des résidents au point où ils vont provoquer une vive réaction de la population. Le service des poursuites pénales du Canada (28) précise que même si dans ce cas, l'enfant ne se trouve pas dans une situation de danger physique, sa vie est tout de même considérablement perturbée. Ces enfants se voient privés par le parent auteur de l'enlèvement, d'un sentiment de sécurité, de stabilité et de continuité

dans leur vie. Cette référence ressort un aspect déterminant de l'enlèvement d'un enfant qui se perçoit dans la menace de la vie de l'enfant, soit l'enfant est dans une situation de danger physique, soit sa vie est perturbée.

C'est surtout l'enlèvement par un parfait étranger ou un tiers qui a provoqué la panique et a engendré un sentiment d'insécurité généralisé. Certains parents tout en sanglot, ont raconté la mésaventure de leur enfant. Aussi, les résultats indiquent-ils que la perception négative des enlèvements d'enfants a engendré des attitudes de craintes et d'inquiétudes observables dans les stratégies de défense et de protection des enfants et aboutissant ainsi à une réaction violente, à l'élimination des individus suspectés d'enlever des enfants.

Au total, toutes les personnes avec qui nous avons eues des échanges apprécient négativement les enlèvements d'enfants qu'elles qualifient d'inadmissible, de phénomène odieux, de cruel, de méchant, tout simplement d'inqualifiable. Ce jugement négatif aboutit à des attitudes craintives et de méfiance. En somme, les mouvements de panique vécus le mois de janvier 2016 et dans la période allant du mois de décembre 2016 au début de l'année 2017 à Abidjan ont été alimentés par les enlèvements d'enfants. Le sentiment d'insécurité et la crainte excessive que l'enfant soit enlevé, ainsi que la projection d'un probable non retour de l'enfant qui subira une mort atroce, qui sera objet de crimes rituels ou de souffrance très loin des parents ont instauré au sein de la population, une angoisse allant jusqu'à une névrose phobique.

Les Abidjanais ont une perception négative de ce phénomène qui s'est traduite en un changement d'habitudes, notamment les habitudes de méfiance, de prudence et l'adoption de comportements de sécurité. Perrenoud (29) relève également cette

réaction de crainte et soutient qu'elle pourra permettre de faire face à ce nouveau cas de figure. Selon lui, « si un être humain croise demain un extraterrestre, rencontre du 3<sup>e</sup> type qu'il n'aura certainement pas prévue, voire imaginée, il ne sera pas pour autant dépourvu de tout point de repère. Face à l'irruption d'inconnus ou d'étrangers, il aura développé certaines réactions de crainte, d'exploration, d'éloignement ou d'agression qui pourront lui servir pour faire face à ce nouveau cas de figure ».

La théorie de la représentation sociale convoquée dans cette étude, est comprise d'une part comme orientation de la perception et élaboration de la réponse, et d'autre part, comme résultat d'un construit social. En effet, selon Moscovici (30), la représentation est « un système de valeurs, de notions et de pratiques relatives à des objets, des aspects ou des dimensions du milieu social, qui permet non seulement la stabilisation du cadre de vie des individus et des groupes, mais qui constitue également un instrument d'orientation de la perception des situations et d'élaboration des réponses ». La réaction sociale est également comprise en termes de construction sociale, d'un processus qui débute avec l'enlèvement des enfants et se construit sur la base de l'imprégnation du phénomène, de l'impact que le phénomène provoque sur les individus. A travers cette étude, nous réalisons que la réaction négative de la population d'Abidjan s'est construite sur la base des enlèvements d'enfants. La réaction de violence et de représailles pour tout suspect est motivée par non seulement les enlèvements dont les enfants sont objet, mais surtout par le sort de mort atroce, de dissection et de non retour pour les vivants qui leur est réservé. Les réponses de violence et de représailles élaborées suite aux attitudes de crainte et

d'inquiétude s'inscrivent dans cette voie de l'orientation de la perception négative des actes d'enlèvement d'enfants.

L'objectif de cette étude était de connaître c'est-à-dire, identifier les enlèvements, les décrire et de les expliquer, puis d'exposer la réaction de la population abidjanaise vis-à-vis du phénomène d'enlèvement des enfants. En nous appuyant sur les résultats en notre possession, nous pouvons avancer que l'objectif visé a été atteint, que l'hypothèse est vérifiée d'autant plus que les Abidjanais ont une mauvaise image des enlèvements. Ceux-ci réagissent violemment en ce qui concerne les auteurs présumés et qu'un sentiment d'insécurité a envahi la population, surtout en pensant au sort de crimes rituels, du trafic d'organes et de traite dont sont victimes les enfants enlevés. Ce sentiment, cette sensation explique la réaction négative et le dédoublement de crainte de la population abidjanaise. Celle-ci exprime encore aujourd'hui le sentiment que le danger, l'enlèvement est potentiel, qu'il faut être prudent.

Nous constatons tout simplement à travers le comportement des abidjanais, que la crainte que le danger ou l'enlèvement puisse se reproduire domine les pensées, les sentiments et suscite des angoisses. Perrenoud (31) faisant référence à Crocq avance qu'une peur est une réponse des individus face à la survenue, le plus souvent brutale, d'un danger ou de sa menace. Et qu'une telle peur intense est déclenchée par la survenue d'un danger réel ou imaginaire ressentie simultanément par tous les individus d'un groupe, d'une foule ou d'une population, caractérisée par la régression des mentalités à un niveau archaïque et grégaire, et débouchant sur des réactions primitives de fuite éperdue, d'agitation inconsidérée, de violence ou de suicide collectif.

La population propose de ce fait que les autorités politiques et municipales s'impliquent dans la lutte contre les enlèvements d'enfants, de prendre en charge les parents d'enfants victimes d'enlèvements ou de tentative d'enlèvements. Une police de proximité, des comités de vigilance et de surveillance doivent de ce fait travailler en parfaite collaboration avec la population pour en quelque sorte atténuer cette angoisse.

## Notes.

- (1). Dien K.O., *L'enlèvement d'enfants à Abidjan*, Thèse Unique de doctorat, UFR Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan, 2013.
- (2). Tra Lou T.F., *Les enlèvements d'enfants à Abidjan : cas de la commune d'Adjamé*, Mémoire, U.F.R. Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan, 2007.
- (3). Agence Ivoirienne de Presse (AIP), *Crimes rituels : une série d'enlèvements et de meurtres d'enfants ameute les médias et les réseaux sociaux ivoiriens*, 2014. Disponible sur : <http://www.abidjan.net/infos/commentaires.htm> ; Affaires familiales & Droits des enfants, *Justice familiale et exclusion parentale*, 2012. Disponible sur : <http://affairesfamiliales.wordpress.com> (consulté le 13.6.1016) ; SACRI International, « Les victimes des crimes à caractère rituel ». Disponible sur : <https://www.sacri.org/les-crimes-rituels/les-victimes/> ; Service des Poursuites Pénales du Canada, « L'enlèvement d'un enfant par le père ou la mère » (consulté le 13.6.2016). Disponible sur : <http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/sfpg-fpsd/sfp-fps/tpd/p5/ch10.html> ; <https://missingkids.ca/app/fr/>
- (4). UNESCO, *Causes et moyens de prévention des crimes rituels et des conflits en Afrique centrale*, Actes du Colloque sous régional, Libreville, 19-20 Juillet 2005. Disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001868/186864fo.pdf> ; Dalley M., *Compte rendu sur les enfants disparus – 2008*, Services nationaux sur les enfants disparus, Service nationaux de police - Gendarmerie royale du Canada, 2009. Disponible sur : [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2010/grc-rcmp/PS61-16-2008-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2010/grc-rcmp/PS61-16-2008-fra.pdf) ; UNICEF, *La situation des enfants dans le monde 2006*, New York. Disponible sur : [https://www.unicef.org/french/sowc06/pdfs/sowc06\\_fullreport\\_fr.pdf](https://www.unicef.org/french/sowc06/pdfs/sowc06_fullreport_fr.pdf) ; ONU, *Le sort des enfants en temps de conflit armé*, 2015. Disponible sur : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/109/24/PDF/N1510924.pdf?OpenElement>
- (5). <http://dictionnaire.education.fr/enlevement>
- (6). Dalley M., *Enlèvement d'enfants par un étranger au Canada: nature et portée*, P.U.F., Paris, 2003.
- (7). Service des Poursuites Pénales du Canada, « L'enlèvement d'un enfant par le père ou la mère » (consulté le 13.6.2016). Disponible sur : <http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/sfpg-fpsd/sfp-fps/tpd/p5/ch10.html>
- (8). <https://missingkids.ca/app/fr/>
- (9). Fiorini A., « Enlèvements internationaux d'enfants : solutions et responsabilités étatiques », *McGill Law*

- Journal/Revue de droit de McGill*, Vol. 51, n°2, 2006. Disponible sur : [http://lawjournal.mcgill.ca/userfiles/other/6332766-1224868411\\_Fiorini.pdf](http://lawjournal.mcgill.ca/userfiles/other/6332766-1224868411_Fiorini.pdf)
- (10). Collienne F., Wautelet P., *Enlèvement international d'enfants — La pratique des juridictions belges*, DBL5112.book, 2005. Disponible sur : <https://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/12865/1/Collienne%20Wautelet%20Enlevement%20Enfants.pdf>
  - (11). Ministère des Affaires Etrangères français, *L'enlèvement international d'enfant et le déplacement illicite d'enfant, lecture de la Convention de La Haye du 29 mai 1993*, 2005. Disponible sur : [http://www.assemblee-afe.fr/IMG/pdf/rapport\\_commission\\_lois\\_mars\\_2005.pdf](http://www.assemblee-afe.fr/IMG/pdf/rapport_commission_lois_mars_2005.pdf) (consulté le 13.6.2016).
  - (12). <https://www.justice.gouv.qc.ca/espace-professionnel/juristes/enlevement-denfants-par-un-parent/>
  - (13). Affaires familiales & Droits des enfants, *Justice familiale et exclusion parentale*, 2012. Disponible sur : <http://affairesfamiliales.wordpress.com> (consulté le 13.6.1016).
  - (14). Service des Poursuites Pénales du Canada, « L'enlèvement d'un enfant par le père ou la mère » (consulté le 13.6.2016). Disponible sur : <http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/sfpg-fpsd/sfp-fps/tpd/p5/ch10.html>
  - (15). Loungou S., « Le trafic d'enfants, un aspect de la migration ouest-africaine au Gabon », *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, 2011, pp. 485-505.
  - (16). Agence Ivoirienne de Presse (AIP), *Crimes rituels : une série d'enlèvements et de meurtres d'enfants ameute les médias et les réseaux sociaux ivoiriens*, 2014. Disponible sur : <http://www.abidjan.net/infos/commentaires.htm>
  - (17). SACRI International, « Les victimes des crimes à caractère rituel ». Disponible sur : <https://www.sacri.org/les-crimes-rituels/les-victimes/>
  - (18). <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001868/186864fo.pdf>
  - (19). Ebang O. J. E., *Manifestation contre les rituels au Gabon*, L'Harmattan, Paris, 2011.
  - (20). Tra Lou T.F., *Les enlèvements d'enfants à Abidjan : cas de la commune d'Adjamé*, Mémoire, U.F.R. Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan, 2007.
  - (21). Moscovici S., *Psychanalyse, son image et son public*, P.U.F., Paris, 1961 (2ème édition, 1976).
  - (22). Fischer G. N., *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Dunod, Paris, 1996.
  - (23). Chagnon C., *Les représentations sociales*. Disponible sur : [http://cyrille.chagnon.free.fr/Psychologie/ps0\\_Representation\\_Sociale.htm](http://cyrille.chagnon.free.fr/Psychologie/ps0_Representation_Sociale.htm) (consulté le 12.04.2017).
  - (24). Grawitz M., *Méthodes des sciences sociales*, 11<sup>ème</sup> édition, Dalloz, Paris, 2001.
  - (25). N'Da P., *Méthodologie de la recherche : de la problématique à la discussion des résultats*, EDUCI, Abidjan, 2002.
  - (26). *Ibidem*.
  - (27). Quivy R. et al., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris, 1995.
  - (28). Service des Poursuites Pénales du Canada, « L'enlèvement d'un enfant par le père ou la mère » (consulté le 13.6.2016). Disponible sur : <http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/sfpg-fpsd/sfp-fps/tpd/p5/ch10.html>
  - (29). Perrenoud P., « Gestion de l'imprévu, analyse de l'action et construction de compétences », *Education Permanente*, 1999, n° 140, 3, pp. 123-144. Source

originale : [http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php\\_main/php\\_1999/1999\\_16.html](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1999/1999_16.html)  
 (30). Moscovici S., *Psychoanalyse, son image et son public*, P.U.F., Paris, 1961 (2ème édition, 1976).  
 (31). Perrenoud P., « Gestion de l'imprévu, analyse de l'action et construction de compétences », *Education Permanente*, 1999, n° 140, 3, pp. 123-144. Source originale : [http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php\\_main/php\\_1999/1999\\_16.html](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1999/1999_16.html)

## Références bibliographiques.

- Affaires étrangères et Commerce international Canada, *Enlèvement international d'enfants. Un guide à l'intention des parents délaissés*, 2012. Disponible sur : [https://voyage.gc.ca/docs/publications/int\\_child\\_abduct-fr.pdf](https://voyage.gc.ca/docs/publications/int_child_abduct-fr.pdf) (consulté le 13.06.2016).
- Affaires familiales & Droits des enfants, *Justice familiale et exclusion parentale*, 2012. Disponible sur : <http://affairesfamiliales.wordpress.com> (consulté le 13.6.1016).
- Agence Ivoirienne de Presse (AIP), *Crimes rituels : une série d'enlèvements et de meurtres d'enfants amène les médias et les réseaux sociaux ivoiriens*, 2014. Disponible sur : <http://www.abidjan.net/infos/commentaires.htm>
- Boudreaux M.C., Lord W.D., Etter S., "Child abduction: an overview of current and historique perspectives, child maltreatment", *Child Maltreatment*, vol. 5, n°1, 2000, pp. 63-71.
- Chagnon C., *Les représentations sociales*. Disponible sur : <http://cyrille.chagnon.free.fr/Psychologie/psorRepresentationSociale.htm> (consulté le 12.04.2017).
- Collienne F., Wautelet P., *Enlèvement international d'enfants — La pratique des juridictions belges*, DBL5112.book, 2005. Disponible sur : <https://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/12865/1/Collienne%20Wautelet%20Enlevement%20Enfants.pdf>
- Dalley M., *Enlèvement d'enfants par un étranger au Canada: nature et portée*, P.U.F., Paris, 2003.
- Dalley M., *Compte rendu sur les enfants disparus – 2008*, Services nationaux sur les enfants disparus, Service nationaux de police - Gendarmerie royale du Canada, 2009. Disponible sur : [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2010/grc-rcmp/PS61-16-2008-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2010/grc-rcmp/PS61-16-2008-fra.pdf)
- Dien K.O., *L'enlèvement d'enfants à Abidjan*, Thèse Unique de doctorat, UFR Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan, 2013.
- Djellali L., Souchet F., Haider S., Pesquer C., *Plan d'action national de la lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants*, ECPAT International, 2ème édition, 2014.
- Ebang O. J. E., *Manifestation contre les rituels au Gabon*, L'Harmattan, Paris, 2011.
- Finkelhor D., "The victimization of children : a developmental perspective", *American Journal of orthopsychiatry*, vol. 65, n°2, 1995, pp. 177-193.
- Fiorini A., « Enlèvements internationaux d'enfants : solutions et responsabilités étatiques », *McGill Law Journal/Revue de droit de McGill*, Vol. 51, n°2, 2006. Disponible sur : [http://lawjournal.mcgill.ca/userfiles/other/6332766-1224868411\\_Fiorini.pdf](http://lawjournal.mcgill.ca/userfiles/other/6332766-1224868411_Fiorini.pdf)
- Fischer G. N., *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Dunod, Paris, 1996.
- Grawitz M., *Méthodes des sciences sociales*, 11ème édition, Dalloz, Paris, 2001.
- Loungou S., « Le trafic d'enfants, un aspect de la migration ouest-africaine au Gabon », *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, 2011, pp. 485-505.
- Maruri M-T., Mollard C., « Afrique de l'Est : l'enfant atteint d'albinisme au centre de nombreuses violences », Mai 2015. Disponible sur : [http://www.childsrights.org/documents/actualites/editos/09-09\\_albinisme\\_mide\\_article.pdf](http://www.childsrights.org/documents/actualites/editos/09-09_albinisme_mide_article.pdf)
- Ministère des Affaires Etrangères français, *L'enlèvement international d'enfant et le déplacement illicite d'enfant, lecture de la Convention de La Haye du 29 mai 1993*, 2005. Disponible sur : [http://www.assemblee-afe.fr/IMG/pdf/rapport\\_commission\\_lois\\_mars\\_2005.pdf](http://www.assemblee-afe.fr/IMG/pdf/rapport_commission_lois_mars_2005.pdf) (consulté le 13.6.2016).
- Moscovici S., *Psychoanalyse, son image et son public*, P.U.F., Paris, 1961 (2ème édition, 1976).
- N'Da P., *Méthodologie de la recherche : de la problématique à la discussion des résultats*, EDUCI, Abidjan, 2002.
- Organisation International du Travail (OIT), *Traite des enfants : La réponse de l'OIT à travers l'IPEC*, 2007. Disponible sur : <http://www.ilo.org/ipeginfo/product/download.do?type=document&id=6485>
- ONU, *Le sort des enfants en temps de conflit armé*, 2015. Disponible sur : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/109/24/PDF/N1510924.pdf?OpenElement>
- Perrenoud P., « Gestion de l'imprévu, analyse de l'action et construction de compétences », *Education Permanente*, 1999, n° 140, 3, pp. 123-144. Source

originale :[http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php\\_main/php\\_1999/1999\\_16.html](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_1999/1999_16.html)

- Quivy R. et al., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris, 1995.
- Sénat du Canada, *Alerte : Défis et mécanismes internationaux pour faire face à l'enlèvement international d'enfants*, Juillet 2015. Disponible sur : <https://sencanada.ca/content/sen/committee/412/ridr/rep/rep13jul15-f.pdf>
- Tra Lou T.F., *Les enlèvements d'enfants à Abidjan : cas de la commune d'Adjamé*, Mémoire, U.F.R. Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan, 2007.
- UNESCO, *Causes et moyens de prévention des crimes rituels et des conflits en Afrique centrale*, Actes du Colloque sous régional, Libreville, 19-20 Juillet 2005. Disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001868/186864fo.pdf>
- UNICEF, *La situation des enfants dans le monde 2006*, New York. Disponible sur : [https://www.unicef.org/french/sowc06/pdfs/sowc06\\_fullreport\\_fr.pdf](https://www.unicef.org/french/sowc06/pdfs/sowc06_fullreport_fr.pdf)
- SACRI International, « Les victimes des crimes à caractère rituel ». Disponible sur : <https://www.sacri.org/les-crimes-rituels/les-victimes/>
- Service des Poursuites Pénales du Canada, « L'enlèvement d'un enfant par le père ou la mère » (consulté le 13.6.2016). Disponible sur : <http://www.ppsc-sppc.gc.ca/fra/pub/sfpg-fpsd/sfp-fps/tpd/p5/ch10.html>